

Service Sécurité et Risques
Cellule Affichage des risques 3

Grenoble, le **25 SEP. 2023**

Affaire suivie par : Christophe PARAT

**Le préfet
à
Monsieur le Maire de Crolles**

Objet : Porter à connaissance de carte d'aléas – étude SYMBHI sur le torrent de Montfort

Monsieur le Maire,

Dans le cadre du programme d'actions de prévention des inondations des affluents de l'Isère, le SYMBHI a confié au service RTM la réalisation d'une étude hydraulique sur le torrent de Montfort. Cette étude hydraulique comporte une carte des intensités des phénomènes torrentiels pour une crue rare de type « événement de décembre 2021 ». Mes services ont demandé au service RTM de traduire cette carte des intensités en carte des aléas conformément à la doctrine actuelle de qualification des aléas en Isère.

Cette carte montre que l'enveloppe de la zone inondable pour une crue rare du torrent de Montfort est plus importante que celle identifiée dans le plan de prévention des risques de 2008. Par conséquent, en application de l'article R.111-2 du Code de l'urbanisme, cette nouvelle connaissance des aléas est à prendre en compte lors de l'instruction des procédures d'application du droit des sols lorsqu'elle affiche des niveaux d'aléas plus importants que ceux identifiés dans le plan de prévention des risques, ainsi que lors de vos prochaines élaborations ou révisions de document de planification de l'urbanisme. Cette nouvelle connaissance complète les servitudes d'utilité publique déjà en place (PLU, PPRn) sans s'y substituer. Vous trouverez ci-joint la carte des aléas sur le secteur du torrent de Montfort au format 1/5000 ème.

Pour traduire les aléas en zone de risques, je vous recommande d'utiliser la grille de correspondance aléas - zonage (version 4-3 de novembre 2017) du porter à connaissance qui vous a été envoyé en mars 2018 et d'utiliser les règles mentionnées dans le règlement-type associé (version 2.0 du 31 octobre 2017).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Monsieur le Maire
1 place de la Mairie
38920 CROLLES

Copie : Service RTM - DDT/SASE-SAET- CCG

Tél : 04 56 59 43 72
Mél : ddt-ssr@isere.gouv.fr
Adresse : Direction départementale des territoires
17, bd Joseph Vallier, BP 45
38040 Grenoble Cedex 9

Le préfet
Pour le Préfet, par délégation,
Le Secrétaire général

Laurent SIMPLICIEN